



Le mot de l'équipe projet

En 2018, les élus de Lichères-près-D'Aigremont ont choisi la société wpd pour étudier la faisabilité d'un projet éolien dans les bois communaux.

Désireux de développer un projet économique dans l'intérêt général en préservant l'environnement local, les élus ont choisi de privilégier les espaces communaux afin de maximiser les retombées économiques pour le territoire, tout en s'éloignant du village et s'alignant dans la continuité des parcs éoliens existants pour minimiser l'incidence visuelle du parc éolien.

Depuis, le développement du projet avance et s'affine : les études techniques et environnementales ont été réalisées, et les retours de notre démarche de concertation nous ont permis de définir les premiers contours de ce projet, qui continuera à évoluer au fur et à mesure des échanges afin d'en faire un vrai projet de territoire.

Le comité de suivi et les élus ont choisi un nom pour le projet ! Ainsi il se prénommera le projet éolien du Pierré, en référence au chemin forestier du Pierré sur la commune.

Anne JAULAIN
Cheffe de projets

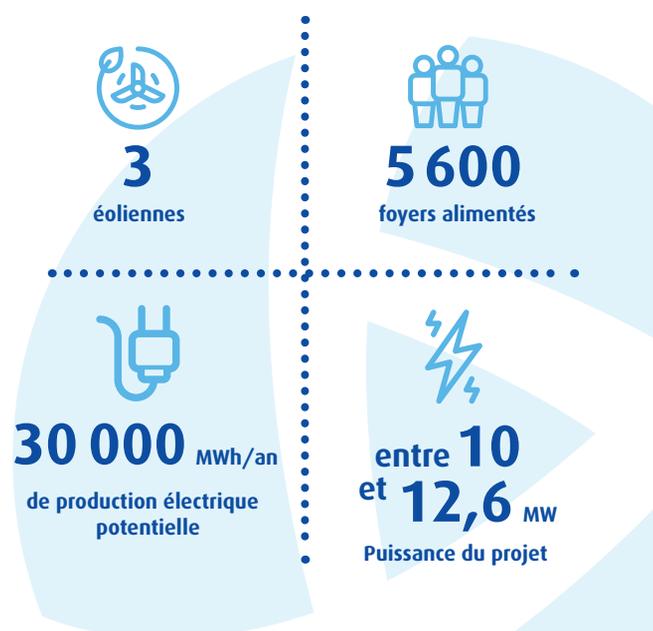
Camille MARTIN
Responsable d'études environnementales



Vue vers la zone d'implantation du projet du Pierré depuis l'entrée Nord de Lichères-Près-d'Aigremont.

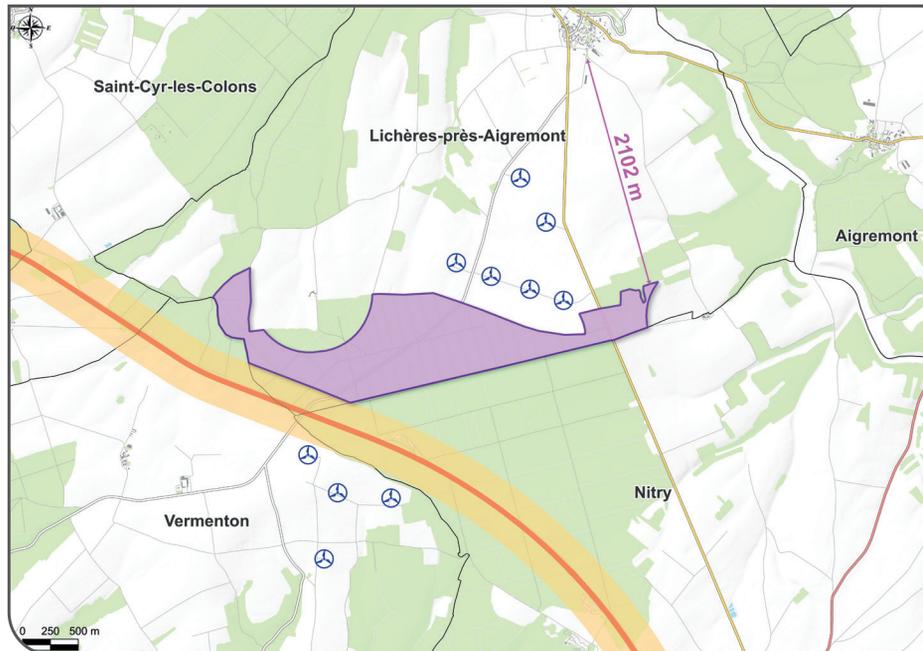
► **Le projet :**
un projet pour la commune,
s'intégrant à l'existant

Les chiffres clés du projet

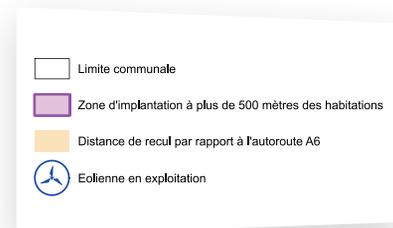


La zone d'études

La zone d'implantation potentielle (ZIP) d'un projet est déterminée par des critères techniques et réglementaires, comme la localisation des habitations (500 m minimum des premières habitations), les éléments paysagers et environnementaux et les infrastructures existantes, comme la présence de parcs éoliens.



Pour le projet éolien du Pierré, la ZIP se situe dans les bois communaux, à plus de 2 km du village de Lichères-près-d'Aigremont, hors de zonages d'intérêt écologique ou de protection (ZNIEFF, Natural 2000), et s'intègre dans la continuité des parcs éoliens existants.



Eoliennes en forêt communale

En s'implantant en forêt communale, le projet éolien se situera sur du foncier appartenant à la commune et les revenus locatifs ainsi générés reviendront intégralement au budget de la commune. L'implantation d'éoliennes en forêt est relativement fréquente dans le nord de l'Europe. En France, celle-ci se développe progressivement.



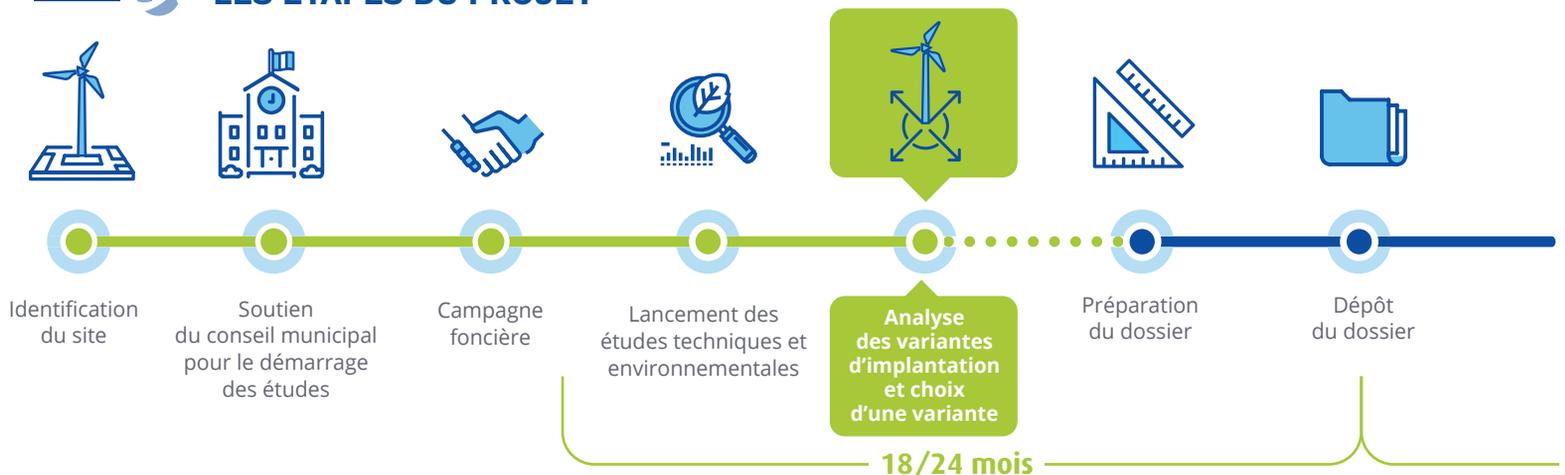
wpd met en place des protocoles environnementaux spécifiques pour protéger la biodiversité. Les études écologiques ont été renforcées (voir ci-après). Elles couvrent en moyenne 2 années (contre une seule pour un projet éolien dans un secteur agricole).

Nous travaillons également avec les constructeurs pour réduire au maximum les surfaces qui devront être coupées.

Objectif → s'assurer que le projet préservera au mieux la biodiversité locale

L'administration étudiera avec attention tous les éléments du dossier, se portant garante de la prise en compte des enjeux écologiques.

LES ÉTAPES DU PROJET



La démarche environnementale et sociale du projet

L'installation d'un parc éolien nécessite de prendre en compte son environnement dans sa globalité : paysage, patrimoine bâti, biodiversité, activités humaines, géologie ...

Des études sont réalisées par des bureaux d'études indépendants afin d'analyser les interactions et différents enjeux potentiels avec le projet. Ces expertises permettent de confirmer la faisabilité technique du projet. En fonction de leurs résultats, et de la concertation, une implantation pourra être définie en adéquation avec les spécificités du territoire local.



Focus Retour sur l'étude écologique

Les études écologiques ont été confiées au bureau d'étude indépendant Ecosphère, qui a mené deux années d'observations sur le terrain afin d'étudier l'ensemble du cycle biologique des espèces présentes.

Depuis janvier 2020, les experts écologues ont observé et étudié attentivement la faune et la flore locale. Une attention particulière a été portée aux oiseaux et aux chauves-souris pour comprendre précisément leur comportement sur le site (lieux de nidification, couloirs de migration, zones de nourrissage).



- De nombreuses espèces végétales ont été recensées sur les zones, témoignant d'un niveau habituel de diversité pour ce secteur. Une attention particulière sera portée aux habitats présentant un enjeu de conservation lors du développement du projet éolien.



- L'aire d'étude accueille une diversité d'oiseaux modérée. Du fait de la présence d'éoliennes de part et d'autre du boisement que les oiseaux ont tendance à éviter, peu d'individus ont été observés en vol au-dessus de la zone d'étude. Des mesures spécifiques seront tout de même mises en place afin d'adapter le fonctionnement des éoliennes à leur passage.



- L'activité des chauves-souris sur site est modérée et régulière tout au long de l'année. Elle se concentre surtout le long des lisières et chemins forestiers. Les éoliennes seront donc éloignées de ces zones et leur fonctionnement adapté à l'activité des chauves-souris afin de ne pas les perturber.

Les résultats de ces études permettent de confirmer la faisabilité d'un projet éolien. Ils seront pris en compte pour la définition de l'implantation des éoliennes afin d'éviter les zones à enjeux.



Informations et concertations riverains ► Le comité de suivi

Dans le cadre de notre démarche de concertation, un comité de suivi éolien a été créé. Il est constitué d'élus et d'habitants de Lichères-Près-d'Aigremont, ainsi que de représentants des communes voisines et de la communauté de communes.

Ce groupe de travail permet d'assurer le lien entre le projet éolien et la commune. Les membres ont ainsi une connaissance précise et régulière de l'avancement du projet et participeront à son élaboration avec wpd.

Le comité éolien s'est réuni pour la première fois en octobre 2022 afin d'introduire le projet et échanger avec les membres. Il s'est réuni une seconde fois en mars 2023 pour travailler sur les mesures d'accompagnement autour de l'environnement et du cadre de vie des habitants afin d'identifier des mesures à l'image du territoire.



Instruction du dossier par les services de l'Etat

Enquête publique

1 mois

Décision préfectorale

Préparation du chantier

Construction du parc éolien

Exploitation du parc éolien

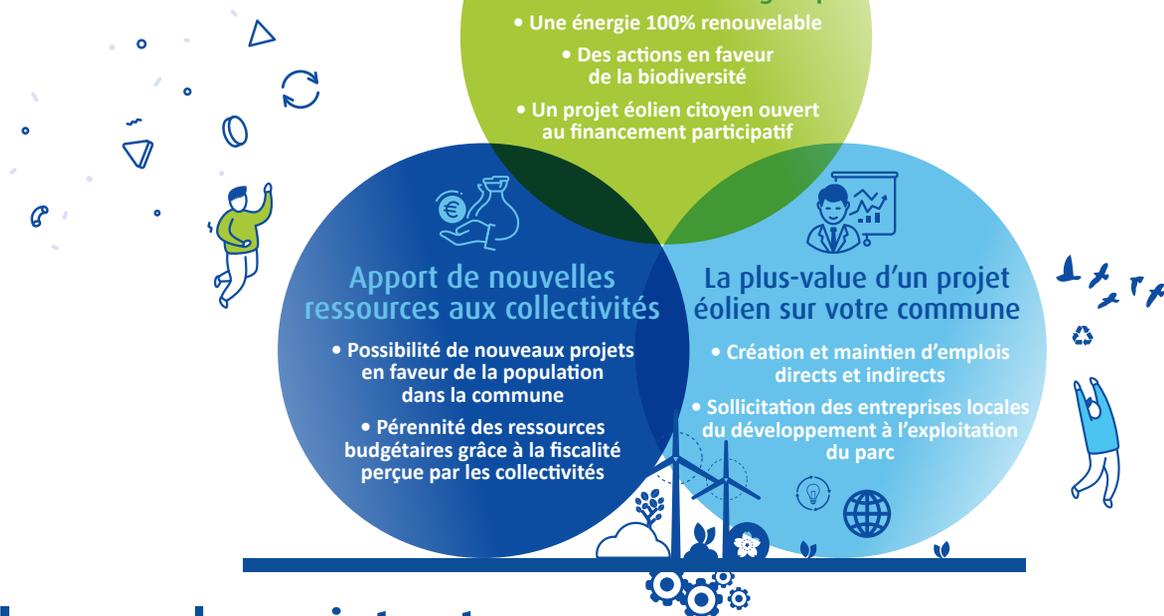
18 mois

12 mois

12 mois

20/25 ans

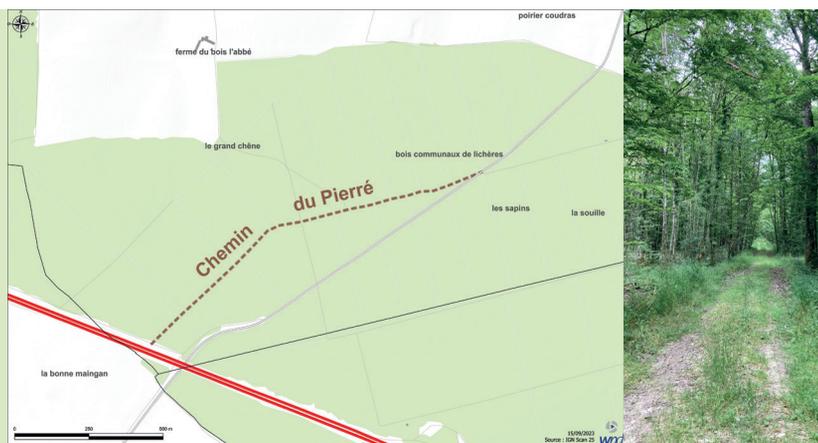
La plus-value d'un projet éolien sur votre commune



Et le nom du projet est ...

Grâce aux membres du comité éolien et vos élus, un nom a été choisi, qui parle aux habitants de Lichères-près-d'Aigremont et qui réfère à son territoire.

Le projet éolien sur votre commune s'appelle dès à présent : **le projet éolien du Pierré**. Ce nom est une référence au patrimoine culturel de votre territoire, d'après le nom du chemin forestier du Pierré traversant les bois communaux.



Qui sommes-nous ?

► Producteur indépendant d'électricité 100 % renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 2002, 34 parcs éoliens ont été développés en France. wpd compte sept agences réparties sur le territoire national : Dijon, Nantes, Lyon, Cholet, Lille, Limoges et Boulogne-Billancourt, et emploie plus de 100 personnes en France.

Proximité

► Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

Fiabilité

► Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

À l'écoute

► Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire, via la mise en place d'un comité de suivi.

Une question, contactez-nous !

wpd onshore France

14 bis rue du Chapeau rouge, 21000 Dijon



03 74 31 01 30



energie.pierre@wpd.fr

www.wpd.fr